



FACULTÉ  
**DROIT**  
Université Catholique  
de Lille 1875

**C3RD**

## **Appel à communications**

### **Alerter précocement pour prévenir et corriger**

Colloque organisé par Xavier Denys de Bonnaventure et Audrey Gratadour

C3RD

Faculté de droit

Université Catholique de Lille

28-29 février 2025

#### **Présentation du thème**

Si la notion d'alerte est largement étudiée par la doctrine, celle « d'alertes précoces » apparaît comme un impensé. Le syntagme est parfois employé dans le langage courant, notamment dans le domaine environnemental, pour évoquer la nécessité d'anticiper une catastrophe naturelle ou un dérèglement climatique d'importance, ou dans le domaine diplomatique sur la question de la prévention des conflits ou de la résolution des crises. Il l'est même de plus en plus fréquemment dans les instances internationales onusiennes, africaines, américaines ainsi qu'européennes.

Prévenir la menace, prévenir le risque, prévenir la crise, prévenir le conflit sont autant d'objectifs ambitieux que se donnent les acteurs publics et privés pour éviter la détérioration d'une situation qui pourrait entraîner la perte de vies humaines. Ces ambitions traversent l'ensemble des champs de la société : le risque est sécuritaire, étatique, sanitaire, environnemental, économique.... Quelle que soit la nature du risque, la prévention implique la mise en place d'instruments adaptés permettant de détecter l'évolution d'une situation et de cibler les moments où la situation pourrait devenir incontrôlable, de telle sorte que la société puisse réagir avant que la situation ne se détériore.

Les instruments d'alertes précoces / alertes rapides visent précisément à mieux anticiper les crises et informer le décideur pour qu'il puisse prendre la mesure de ces risques et adopter

les mesures nécessaires pour s'adapter et ainsi éviter la crise, ou mieux anticiper pour l'éviter. L'intérêt de ces instruments est indéniable, même s'il ne faut pas leur accorder une dimension qu'ils ne possèdent pas, celle de prévenir toute perturbation.

Dès lors, l'absence d'études scientifiques approfondies sur la notion d'alertes précoces laisse un vide qu'il importe de pouvoir combler. Ainsi, le colloque organisé à la Faculté libre de droit de Lille ambitionne de délimiter plus précisément les contours de la notion, contribuer à la compréhension approfondie de la notion et fournir les bases d'une recherche plus approfondie, en croisant les regards d'experts, de praticiens et d'universitaires.

**Le colloque s'organisera autour de trois grands thèmes, chacun se subdivisant en deux axes.**

### **I. Alerter pour prévenir l'escalade de la violence sur la scène internationale**

#### **1. Alerter pour prévenir les conflits**

**Objectif :** Analyser les mécanismes et instruments permettant de détecter et anticiper les tensions internationales afin de prévenir les conflits armés et ce notamment dans le cadre des organisations internationales et régionales. Pourront s'engager des discussions sur les outils diplomatiques, les interventions préventives, les négociations internationales et les systèmes d'alerte rapide favorisant la prévention des conflits ainsi qu'une réflexion sur l'adaptation des traités internationaux.

#### **2. Alerter pour prévenir les violations des droits humains**

**Objectif :** Étudier les méthodes de détection et d'alerte des violations des droits humains pour intervenir rapidement et protéger les populations. Pourront être abordés les différents systèmes d'alerte, le rôle joué par les ONG, les organisations internationales, et le cadre juridique favorisant la protection des droits humains, ainsi que les mécanismes d'engagement de la responsabilité des acteurs étatiques et non étatiques.

### **II. Alerter pour prévenir toute menace à la sécurité intérieure**

#### **1. Alerter pour préserver la sécurité publique**

**Objectif :** Évaluer les dispositifs d'alerte et de prévention des menaces à la sécurité publique, telles que le terrorisme, la criminalité, et autres risques sécuritaires. Seront bienvenues les analyses des stratégies de renseignement, les protocoles de réaction rapide, et la coordination entre les différentes agences de sécurité. Se pose également la question de l'adaptabilité du droit afin qu'il intègre des mécanismes d'alertes rapides.

## 2. Alerter grâce à un renseignement augmenté

**Objectif :** Explorer l'utilisation des technologies avancées (intelligence artificielle, big data, surveillance numérique) et du renseignement augmenté pour améliorer la détection précoce des menaces et l'appréhension par le droit de ces mécanismes pour assurer un équilibre entre sécurité et préservation des droits et libertés.

### III. Alerter pour protéger les populations face aux vulnérabilités climatiques et sanitaires

#### 1. Alerter précocement pour prévenir les crises environnementales

**Objectif :** Questionner les systèmes d'alerte précoce pour la prévention des catastrophes naturelles et des crises environnementales. Quels modèles de prévision climatique sont mis en œuvre, quelles politiques environnementales et mesures de prévention pour minimiser l'impact des catastrophes naturelles ? Comment le droit les appréhendent-ils ?

#### 2. Alerter précocement pour prévenir les crises sanitaires

**Objectif :** Analyser les dispositifs d'alerte rapide pour la détection et la prévention des crises sanitaires, telles que les épidémies et les pandémies. Quels systèmes de surveillance épidémiologique sont mis en place ? Quelles collaborations internationales existent pour la santé publique ? Comment le législateur intègre-t-il ces contraintes dans la loi ? Quels garde-fous sont mis en place pour assurer les droits des patients, la gestion des données de santé et la coordination internationale dans ces cadres juridiques ?

#### Calendrier et modalités de soumissions :

- Jusqu'au **31 octobre 2024** inclus :

Soumission d'une proposition de 500 mots environ, précisant les nom, prénom, titre(s) et fonction (s) et l'institution de rattachement.

La proposition est à envoyer à l'adresse : [colloquealertesprecoces@gmail.com](mailto:colloquealertesprecoces@gmail.com)

- **30 novembre 2024**

Réponse à la suite d'une évaluation du Comité scientifique

- Colloque (Lille) : **28 et 29 février 2025**

#### Comité d'organisation :

- Xavier Denys de Bonnaventure, Maître de conférences, Institut catholique de Lille, chercheur au C3RD
- Audrey Gratadour, Maîtresse de conférences contractuelle, Université d'Artois, chercheure-associée au C3RD

#### Comité scientifique

- Le comité d'organisation
- Olivier Delas, Professeur titulaire de droit international et européen, Faculté de droit de l'Université Laval, Titulaire de la Chaire Jean Monnet en intégration européenne de l'Université Laval et directeur du Cercle Europe (Faculté de droit – ESEI)

- Sonia Le Gourriellec, Maîtresse de conférences en science politique, Université catholique de Lille, chercheuse au C3RD, chercheuse associée à la Fondation pour la recherche stratégique et à la chaire Raoul Dandurand
- Mulry Mondélice, Professeur au Collège militaire royal de Saint-Jean (Canada), chercheur au Centre sur la gouvernance sécuritaire et de crise (CRITIC)
- John-Christopher Rolland, Maître de conférences, Université Paris-Nanterre, chercheur au CRDP

**Informations pratiques :**

Les contributions des jeunes chercheurs, des praticiens ou professionnels juristes et non-juristes sont les bienvenues.

Les organisateurs envisagent une publication des actes du colloque.